

Le CNPN comprend 40 membres.

20 membres de droit

voir Article R133-4

I. - Vingt membres de droit sont désignés ès qualités et peuvent se faire représenter aux séances du conseil :

1° Cinq fonctionnaires nommés sur proposition de chacun des ministres intéressés et représentant les ministres chargés de :

- a) L'agriculture ;
- b) L'équipement ;
- c) L'intérieur ;
- d) La culture ;
- e) La mer ;

2° Le directeur général de l'Office national des forêts ;

3° Le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

4° Le directeur du Muséum national d'histoire naturelle ;

5° Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

6° Le directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique ;

7° Le directeur du Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts (IRSTEA) ;

8° Le président de la Fédération française des sociétés de protection de la nature ;

9° Le président de la Société nationale de protection de la nature ;

10° Le président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ;

11° Le président de l'Union nationale des fédérations départementales de chasseurs ;

12° Le président de l'Union nationale des fédérations des associations de pêche et de pisciculture agréées ;

13° Le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;

14° Le président de la Ligue pour la protection des oiseaux ;

15° Le président du Centre national de la propriété forestière ;

16° Le président du Fonds mondial pour la nature, WWF-France.

et 20 membres nommés par le ministre

voir Article R133-5

I.-Vingt membres sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelable :

1° Huit personnalités scientifiques qualifiées désignées parmi les enseignants et chercheurs spécialisés dans les sciences de la nature ;

2° Six personnalités désignées sur proposition des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 ayant un caractère régional ;

3° Le président du conseil d'administration d'un parc national ;

4° Le président de l'organisme de gestion d'un parc naturel régional, sur la proposition de la Fédération des parcs naturels de France ;

5° Trois personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la protection de la nature ;

6° Une personnalité désignée sur proposition de " Réserves naturelles de France " .

soit

– le sous-directeur de la forêt et du bois, représentant du ministre chargé de l'agriculture ;

- le sous-directeur de la qualité du cadre de vie, représentant du ministre chargé de l'équipement ;
- le directeur général des collectivités locales, représentant du ministre chargé de l'intérieur ;
- le directeur de l'architecture et du patrimoine, représentant du ministre chargé de la culture ;
- le sous-directeur des ports et du transport fluvial, représentant du ministre chargé de la mer.

2o Au titre des huit personnalités scientifiques qualifiées désignées parmi les enseignants et chercheurs spécialisés dans les sciences de la nature :

- M. Jean-Claude Lefeuvre, titulaire ; M. Jacques Weber, suppléant ;
- Mme Isabelle Mauz, titulaire ; M. Arnaud Cosson, suppléant ;
- M. Yvon Le Maho, titulaire ; M. Robert Barbault, suppléant ;
- M. N, titulaire ; M. Vincent Bouillet, suppléant ;
- M. Jean-Marie Gourreau, titulaire ; M. Pascal Arne, suppléant ;
- M. Serge Muller, titulaire ; Mme Marion Gosselin, suppléante ;
- M. Bernard Delay, titulaire ; M. Jean-Dominique Lebreton, suppléant ;
- M. Francis Duranthon, titulaire ; M. Philippe Gouletquer, suppléant¹.

3o Sur proposition des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement ayant un caractère régional :

- M. Jean-Pierre Sardin, représentant de Poitou-Charentes nature, titulaire ; M. Bernard Clément, représentant de Bretagne Vivante, suppléant ;
- M. Patrick Foltzer, représentant de Alsace nature, titulaire ; M. Jean Poirot (Mouvement interassociatif pour les besoins de l'environnement en Lorraine-Mirabel-Lorraine nature environnement), suppléant² ;
- M. Raymond Faure, représentant de la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, titulaire ; Mme Marie-Paule de Thiersant, suppléante ;
- M. Jean-François Gosselin, président de la Société de protection de la nature du Gard, vice président de Languedoc-Roussillon nature environnement, titulaire ; M. Marc Beauchain (Union régionale vie et nature - France nature environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur), suppléant³ ;
- M. Claude Suzanon, représentant de la Société d'études de protection et d'aménagement de la nature en Guyane, titulaire ; M. Michel Charpentier (Naturalistes environnement et patrimoine de Mayotte), suppléant⁴ ;
- M. Philippe Barbedienne, représentant de la Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest, titulaire ; M. N (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne – Bretagne vivante), suppléant⁵.

4o M. Christian Pichoud, président du conseil d'administration de l'établissement public du parc national des Ecrins.

5o Sur proposition de la Fédération des parcs naturels régionaux de France :

M. Paul Raoult, titulaire ; M. Michael Weber, suppléant.

6o Au titre des personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la protection de la nature :

- M. Sébastien Moncorps, titulaire ; M. Christophe Lefebvre, suppléant ;
- M. Yves Vérilhac, titulaire ; M. Michel Sommier, suppléant⁶;

¹ [Arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 16 juin 2009 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature MEDDE - METL n°2012/11 du 25 juin 2012, Page 20.](#)

² [Arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 16 juin 2009 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature MEDDE - METL n°2012/11 du 25 juin 2012, Page 20.](#)

³ [Arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 16 juin 2009 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature MEDDE - METL n°2012/11 du 25 juin 2012, Page 20.](#)

⁴ [Arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 16 juin 2009 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature MEDDE - METL n°2012/11 du 25 juin 2012, Page 20.](#)

⁵ [Arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 16 juin 2009 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature MEDDE - METL n°2012/11 du 25 juin 2012, Page 20.](#)

– M. Pascal Vautier, titulaire ; Mme Catherine Laurain, suppléante.

7. Sur proposition de « Réserves naturelles de France » :

M. Frédéric Bioret, titulaire ; M. Christian Schwoehrer, suppléant.

⁶ [« à compter du 4 juillet 2012 » Arrêté du 5 juin 2012 modifiant l'arrêté du 16 juin 2009 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature MEDDE - METL n°2012/11 du 25 juin 2012, Page 40.](#)